

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BIDARRAY

→ Par arrêté du 8 mars 2022, le Président de la Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bidarray.

Cette enquête publique unique se déroulera sur 31 jours consécutifs :

**du lundi 4 avril 2022 à 9h au mercredi 4 mai 2022 inclus jusqu'à 17h30.**

→ Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bidarray a pour objet de procéder à diverses évolutions règlementaires entrant dans le champ d'application de la procédure de modification définie à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme : *permettre des extensions et des annexes aux bâtiments d'habitation existants en zones A et N ; modifier l'article 5 et l'article 14 du règlement relatifs à la superficie minimale des terrains constructibles et aux possibilités maximales d'occupation des sols, sur l'ensemble des zones ; élargir le secteur NS en vue d'assurer le développement d'une activité de rafting ; identifier d'anciens bâtiments agricoles situés en zone A ou N afin de changer leur destination pour de l'habitat ; fixer une règle de retrait des constructions par rapport aux cours d'eau qui soit identique à toutes les zones ; supprimer l'obligation de raccordement des constructions au réseau d'adduction d'eau potable public ; préciser les dispositions relatives à la couleur des ouvrants, dans l'ensemble des zones ; préciser la règle d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, dans la zone UA ; supprimer l'obligation de plantation d'arbres de haute tige en zone UB et 1AU ; modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation du quartier Olha.*

Par ailleurs, s'agissant d'une procédure soumise à évaluation environnementale, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a saisi le 9 novembre 2021 la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine qui a rendu son avis, consultable sur le site <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r85.html>, le 2 février 2022.

- Monsieur Cédric Granger, fonctionnaire territorial dans les Landes, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par décision de la Présidente du Tribunal Administratif n°E22000020 du 25 février 2022.
- **Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :**
  - **sous format papier**, en Mairie de BIDARRAY (Chemin Eglise A Bordaberria 64780 BIDARRAY) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie,
  - **sous format numérique**, sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2980> ainsi que sur le site internet de l'Agglomération [www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr)

Un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Bidarray (Chemin Eglise A Bordaberria, 64780 BIDARRAY) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

- **Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser au Commissaire-enquêteur :**
  - **Par courrier**, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Monsieur le Commissaire-Enquêteur – Mairie de Bidarray, Chemin Eglise A Bordaberria 64780 Bidarray, avec la mention « NE PAS OUVRIR » ;
  - **Sur le registre en version papier** tenu en Mairie de Bidarray (Chemin Eglise A Bordaberria) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
  - **Par voie électronique**, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2980> qui permet la transmission de courriers électroniques et la consultation du dossier ou à [m.antigny-huleux@communaute-paysbasque.fr](mailto:m.antigny-huleux@communaute-paysbasque.fr) en indiquant comme objet : « enquête publique PLU Bidarray ».
- **Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) en Mairie de Bidarray** (Chemin Eglise A Bordaberria 64780 BIDARRAY), les :
  - **mercredi 6 avril (de 13h30 à 17h30)**
  - **samedi 16 avril (de 9h à 12h)**
  - **mardi 26 avril (de 8h30 à 12h30)**
  - **mercredi 4 mai (de 13h30 à 17h30)**

**Afin d'assurer la sécurité de chacun, les consignes sanitaires en vigueur en Mairie de Bidarray à la date de l'enquête seront appliquées, et ce, pendant toute la durée de l'enquête publique et lors des permanences du Commissaire-enquêteur.**

- **A l'issue de l'enquête publique,**
  - le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté [www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr)
  - le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bidarray, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification.

### Les informations peuvent être demandées auprès de :

- la Communauté d'Agglomération Pays basque (DGA de la stratégie territoriale) :  
Mme Marie Antigny-Huleux, chef de projet planification : [m.antigny-huleux@communaute-paysbasque.fr](mailto:m.antigny-huleux@communaute-paysbasque.fr) en indiquant comme objet : « enquête publique PLU Bidarray ».

Le Président